Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 35 (1943)
Heft: 10

Artikel: Statistique syndicale 1942
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384364

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

35me année Octobre 1943 N° 10

Statistique syndicale 1942.

1942 correspond en quelque sorte à 1917. Pourtant, ces deux années diffèrent profondément et à tous points de vue. Tout au plus pouvons-nous trouver entre elles deux relations, mais qui ne manquent pas d'ironie. Dans son message de Nouvel-An 1942, Hitler a reproché avec indignation à Churchill et à Roosevelt d'avoir livré l'Europe à Staline. En 1917, c'était l'Allemagne qui facilitait la prise du pouvoir de Lénine, avec toutes les conséquences que l'on sait. Avant de quitter notre pays à bord de son wagon plombé, Lénine écrivit sa fameuse lettre d'adieu aux travailleurs suisses, qui est à l'origine d'événements mouvementés.

Ces constatations donnent à entendre que 1917 a été une année qui a marqué de son sceau aussi bien l'histoire mondiale que celle de notre pays. En revanche, si l'on fait abstraction de l'âpre lutte pour Stalingrad, du débarquement des Alliés en Afrique du Nord et des événements d'Extrême-Orient, 1942, pour ceux qui attendaient l'ouverture d'un « second front » en Europe, a été une année calme, une année d'espérances déçues. Pourtant, dans son discours du 28 mars 1942, Maisky, ambassadeur de l'U. R. S. S. à Londres, a déclaré que « c'est en 1942 que sera atteint le moment décisif de la guerre ». Dans son ordre du jour du 2 mai 1942, Staline a invité les soldats russes à faire de 1942 l'année de la victoire. Le 30 septembre, Hitler a affirmé solennellement que « les Allemands bouteront les Russes hors de Stalingrad ». Aucun de ces espoirs ne s'est réalisé. Et le 11 novembre, Roosevelt s'est vu obligé d'avouer officiellement « qu'un second front n'est pas possible avant l'année prochaine ».

Combien la situation était différente en 1917! En effet, c'est cette année-là que le sort de la première guerre mondiale a été décidé. La révolution russe de mars 1917 a provoqué un raz de marée politique en Europe. En avril, des manifestations contre la vie chère eurent lieu à Zurich; le 1er mai, la ville fut occupée militairement. Une vague de manifestations déferla sur le pays. Le 30 août eut lieu une grève générale d'une demi-journée, suivie de rencontres sanglantes à Zurich. Vers la fin de l'année, les autorités garantirent l'approvisionnement en pain et pommes de terre. Pendant ce temps, les prix montaient en flèche. Tandis qu'à la fin du mois d'août 1942, c'est-à-dire après trois ans de guerre, le renchérissement atteignait 42,3% — marquant même un très léger fléchissement par rapport à juillet — la vie avait déjà augmenté de 70% à la fin du mois d'août 1917. Alors que les surfaces cultivées totalisaient 209,472 ha. en 1919, à la fin de la première guerre mondiale, elles atteignaient déjà 299,419 ha. en 1942; ce fait explique en partie les différences révélées par le mouvement des prix.

Avant de comparer l'évolution des effectifs de l'Union syndicale suisse pendant ces deux années, il faut se remémorer ces faits, la situation précaire et l'état d'esprit des travailleurs pendant cette dramatique année 1917. De 1916 à 1917, le nombre des membres passa de 88,628 à 148,946!

De 1941 à 1942, le chiffre des travailleurs syndiqués a passé de 217,251 à 231,277 (après avoir baissé de 223,073 à 212,602 de 1939 à 1940). L'augmentation a été de 2,2% en 1941 et de 6,5% en 1942 (6,3% pour les hommes et 8,3% pour les femmes).

Tableau I.

Année	Nombre des fédérations affiliées	Nombre des membres		
		Total	Hommes	Femmes
1930	14	194,041	174,825	19,216
1931	14	206,874	184,304	22,570
1932	14	224,164	199,978	24,186
1933	16	229,819	204,253	25,566
1934	16	223,427	199,954	23,473
1935	16	221,370	199,348	22,022
1936	16	218,387	197,250	21,137
1937	16	222,381	199,448	22,933
1938	16	225,530	203,343	22,187
1939	17	223,073	202,055	21,018
1940	17	212,602	192,646	19,956
1941	17	217,251	195,713	21,538
1942	17	231,277	207,993	23,344

Si l'on compare l'évolution dans les diverses fédérations (voir tableau II), on constate que les effectifs ont augmenté presque partout. En 1940, en revanche, les pertes ont dépassé les gains; 14 fédérations ont annoncé un recul. En 1941, 10 fédérations ont enregistré une avance et 7 un recul (3 seulement en 1942).

Tableau II.

Fédérations	Effectifs à la fin de 1942	Augmentation ou diminution par rapport à 1941 absolue	en %	Part en % des effectifs globaux de l'U.S.S. 1941	1942
1. Ouvriers du bois et bâtiment	35,275	+ 1,410	+ 4,2	15,6	15,2
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	4,217	+ 206	+ 5,1	1,8	1,8
3. Relieurs	2,036	+ 225	+ 12,4	0,8	0,9
4. Cheminots	33,704	+ 1,359	+ 4,2	14,9	14,6
5. Travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation	25,074	+ 1,707	+ 7,3	10,8	10,8
6. Chapeliers	222	— 18	— 7,5	0,1	0,1
7. Lithographes	1,840	+ 76	+ 4,3	0,8	0,8
8. Ouvr. sur métaux et horlogers	75,021	+ 5,976	+ 8,7	31,8	32,4
9. Personnel de la boucherie	2,023	— 53	— 2,6	1,0	0,9
10. Personnel des services publics	19,111	+ 952	+ 5,2	8,3	8,3
11. Fonctionnaires postaux	3,807	+ 189	+ 5,2	1,7	1,6
12. Employés P.P.T.	8,561	+ 63	+ 0,7	3,9	3,7
13. Personnel de la broderie	824	— 47	— 5,4	0,4	0,4
14. Fonctionnaires des télégraphes et téléphones	1,860	+ 77	+ 4,3	0,8	0,8
15. Ouvriers du textile en fabrique	8,913	+ 1,759	+ 24,6	3,3	3,9
16. Ouvriers du textile à domicile	1,326	+ 43	+ 3,4	0,6	0,6
17. Typographes	7,463	+ 102	+ 1,4	3,4	3,2
Total	231,277	+14,026	+ 6,5	100,0	100,0

Pendant ces deux années, c'est la F. O. M. H. qui a réalisé les gains les plus importants (3221 membres en 1941 et 5976 en 1942). Par rapport à 1941, la F. C. T. A. a triplé le nombre des nouveaux membres; la S. E. V. l'a presque doublé. Les fédérations suivantes, dont les effectifs étaient encore en recul en 1941, ont progressé en 1942: ouvriers du bois et bâtiment (perte de 1236 membres en 1941 et gain de 1410 en 1942), personnel des services publics (— 346 en 1941 et + 952 en 1942), fonctionnaires des téléphones et télégraphes (— 10 en 1941 et + 77 en 1942), ouvriers du textile à domicile (— 5 en 1941 et + 43 en 1942). Pendant ces deux années, la baisse des effectifs s'est poursuivie chez les chapeliers, le personnel de la boucherie et le personnel de la broderie.

La Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers est toujours la plus forte (75,021 membres). Viennent ensuite les ouvriers du bois et bâtiment (35,275), la S. E. V. (33,704), la Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (25,074), la Fédération du personnel des services publics (19,111), la Fédération des ouvriers du textile en fabrique (8913), la Fédération des employés des P. T. T. (8561), les typographes (7463), les ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (4217), la Société suisse des fonctionnaires postaux (3807), la Fédération des relieurs (2036), le personnel de la boucherie (2023), les fonctionnaires des télégraphes et téléphones (1860), les lithographes (1840), les ouvriers du textile à domicile (1326), le personnel de la broderie (824) et les chapeliers (222). En 1942, le classement des fédérations (selon les effectifs) a subi quelques modifications: les ouvriers du textile en fabrique ont passé du 8me au 6me rang, les employés des P. T. T. du 7me au 6me rang et les typographes du 7me au 8me rang, l'Association du personnel de la boucherie (qui ne fait plus partie de l'U. S. S.) du 11me au 12me rang. Les relieurs occupent aujourd'hui le 11me rang.

Les 23,344 femmes syndiquées se répartissent comme il suit entre les diverses fédérations: F. C. T. A. 7199, F. O. M. H. 5738, ouvriers du textile en fabrique 3691, fonctionnaires des télégraphes et téléphones 1340, Fédération des services publics 1335, ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement 1092, relieurs 1010, cheminots 720, personnel de la broderie 368, typographes 267, ouvriers du bois et bâtiment 191, fonctionnaires postaux 168, ouvriers du textile à domicile 154, chapeliers 47, employés des P. T. T. 15 et personnel de la boucherie 9. Quelles sont les fédérations qui organisent la plus forte proportion de femmes? L'Association des fonctionnaires des télégraphes et téléphones vient en tête avec 72%; elle est suivie par les relieurs (49,6%), le personnel de la broderie (44,7%), les ouvriers du textile en fabrique (41,4%), les travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (28,7%), les ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (25,9%), les chapeliers (21,2%), les ouvriers du textile à domicile (11,6%), les ouvriers sur métaux et horlogers (7,6%), le personnel des services publics (7%), les fonctionnaires postaux (4,4%), les typographes (3,6%), les cheminots (2,1%), les ouvriers du bois et bâtiment (0,5%), le personnel de la boucherie (0,4%), les employés des P. T. T. (0,2%).

Tableau III.

Cantons	Nombre des membres 1938	1939	1940	1941	1942	Modification 1941/42
Berne	50,879	49,766	46,428	46,794	49,037	+ 2,243
Zurich	47,586	46,978	45,845	46,463	47,880	+ 1,417
Argovie	15,911	15,758	15,065	15,341	16,425	+ 1,084
Bâle-Ville	13,521	13,517	12,847	12,885	14,468	+ 1,583
Neuchâtel	13,266	12,995	12,454	12,095	12,414	+ 319
St-Gall	12,012	11,764	11,499	11,822	12,055	+ 233
Vaud	13,363	12,868	11,936	11,798	12,698	+ 900
Soleure	9,280	9,262	9,134	10,206	11,796	+ 1,590
Genève	11,279	10,932	10,181	9,511	9,531	+ 20
Tessin	7,537	7,764	7,280	7,660	7,436	— 224
Lucerne	5,262	5,262	4,994	5,162	5,343	+ 181
Thurgovie . . .	5,327	5,310	4,903	5,134	5,537	+ 403
Grisons	3,768	3,766	3,696	3,521	3,187	— 334
Valais	2,397	2,262	2,128	3,340	3,762	+ 422
Schaffhouse . . .	2,720	3,035	3,028	2,994	3,365	+ 371
Appenzell Rh. Ext. .	2,607	2,585	2,464	2,460	2,564	+ 104
Fribourg	1,822	1,626	1,554	1,477	1,770	+ 293
Bâle-Campagne . .	1,157	1,161	1,120	1,308	1,742	+ 434
Zoug	977	1,070	933	926	1,113	+ 187
Glaris	689	756	736	800	1,308	+ 508
Schwytz	1,065	1,061	745	756	855	+ 99
Uri	545	504	582	557	804	+ 247
Obwald et Nidwald	57	65	62	249	347	+ 98
Appenzell Rh. Int. .	227	244	214	220	235	+ 15

Ce tableau reflète, lui aussi, l'augmentation des effectifs. Ils se sont accrus dans 15 cantons et demi-cantons en 1941 (dans 22 en 1942); ils ont fléchi dans 9 cantons en 1941 et dans 2 en 1942: Tessin et Grisons. En 1941, le Tessin avait encore enregistré 380 nouveaux membres, se plaçant ainsi au 4me rang des gains. En 1941, le nombre des membres a continué de baisser dans les cantons suivants: Neuchâtel (— 359), Vaud (— 138), Genève (— 670), Schaffhouse (— 34), Appenzell Rh. E. (— 4), Fribourg (— 77), Zoug (— 7), Uri (— 25). Berne, qui accusait la plus forte perte d'effectifs en 1940, vient aujourd'hui au premier rang des gains (5me rang en 1941). Viennent ensuite, avec plus de 1000 nouveaux membres chacun, les cantons de Soleure, Bâle-Ville (38 seulement en 1941), Zurich et Argovie. Les cantons suivants ont obtenu des résultats particulièrement satisfaisants: Uri + 247 (— 25 en 1941), Glaris + 508 (+ 64 en 1941), Zoug + 187 (— 7 en 1941), Fribourg + 293 (— 77 en 1941), Appenzell Rh. E. + 104 (— 4 en

1941), Schaffhouse + 371 (— 34 en 1941, Genève + 20 (— 670 en 1941), Vaud + 900 (— 138 en 1941), Neuchâtel + 319 (— 359 en 1941).

Tableau IV.

Communes	Nombre des membres 1938	1939	1940	1941	1942	Modification 1941/42
Zurich	30,632	30,301	29,679	29,416	30,150	+ 734
Berne	19,313	19,067	17,596	17,733	17,974	+ 241
Bâle	13,521	13,517	12,847	12,885	14,468	+1583
Genève	11,078	10,740	10,015	9,345	9,531	+ 186
Bienne	9,594	9,498	8,859	8,883	9,416	+ 533
Winterthour	7,950	7,680	7,567	8,032	8,564	+ 532
Lausanne	7,812	7,557	7,078	6,774	7,031	+ 257
La Chaux-de-Fonds	6,701	6,584	6,423	6,170	6,339	+ 169
St-Gall	5,431	5,376	5,191	5,233	5,256	+ 23
Lucerne	5,063	5,050	4,764	4,877	5,047	+ 170
Aarau	3,813	3,926	4,060	4,173	4,629	+ 456
Olten	3,296	3,322	3,363	3,547	3,809	+ 262
Soleure	2,603	2,615	2,563	2,970	3,534	+ 564
Thoune	2,618	2,861	2,774	3,117	3,471	+ 354
Schaffhouse	2,548	2,889	2,878	2,994	3,209	+ 315
Le Locle	2,979	2,890	2,696	2,646	2,693	+ 47
Baden	2,562	2,622	2,557	2,647	2,582	— 65
Neuchâtel	2,717	2,674	2,520	2,489	2,578	+ 89
Lugano	2,343	2,669	2,448	2,539	2,388	— 151
Granges	1,824	1,774	1,703	1,901	2,167	+ 266
Arbon	1,877	1,941	1,889	1,940	1,953	+ 13
Langenthal	1,704	1,736	1,568	1,678	1,861	+ 183
Chippis	511	420	415	1,555	1,726	+ 171
St-Imier	1,999	1,861	1,709	1,664	1,725	+ 61
Coire	2,336	2,315	2,209	1,993	1,644	— 349
Zofingue	1,316	1,304	1,270	1,313	1,613	+ 300
Yverdon	1,197	1,143	1,146	1,114	1,528	+ 414
Rorschach	1,379	1,325	1,294	1,353	1,380	+ 27
Wädenswil	961	963	1,036	1,282	1,369	+ 87
Berthoud	1,199	1,211	1,144	1,210	1,317	+ 107
Uzwil	1,107	1,115	1,109	1,202	1,250	+ 48
Hérisau	1,181	1,196	1,137	1,161	1,227	+ 66
Fribourg	1,285	1,100	1,058	1,006	1,234	+ 228
Bellinzone	1,014	1,001	1,024	1,056	1,216	+ 160
Gerlafingen	704	723	728	921	1,094	+ 173
Lenzbourg	944	900	773	840	1,055	+ 215
Delémont	866	857	917	892	1,022	+ 130

Le tableau ci-dessus indique la répartition des membres entre les localités comptant plus de 1000 syndiqués. (Ces chiffres ne sont pas toujours d'une exactitude absolue, les sections des grandes communes organisant souvent des groupes plus ou moins considérables de travailleurs occupés dans des entreprises situées en dehors de la localité). Trente-quatre communes enregistrent des gains et 3 des pertes (24 et 10 en 1941). Dans ce tableau figurent trois nouvelles communes: Gerlafingen, Lenzbourg et Delémont, où le nombre des syndiqués dépassent maintenant 1000. Nous notons des modifications importantes à Zurich, où la perte de 263 membres en 1941 a fait place à un gain de 734 membres en 1942; à Bâle, l'augmentation a passé de 38 en 1941 à 1583 en 1942 et de 24 à 533 à Bienne; à Genève, aux pertes de 1941 (670) s'oppose un gain de 186 en 1942. On constate la même évolution à Lausanne (— 304 en 1941 et + 257 en 1942) et au Locle (— 50 et + 47); l'évolution est inverse à Baden, qui passe de + 90 à — 65 et à Lugano (de + 91 à — 151); à Coire, le mouvement de régression se poursuit (— 216 en 1941 et — 349 en 1942); à Zofingue, les gains passent de 43 en 1941 à 300 en 1942; Yverdon exécute un magnifique redressement de — 32 à + 414 et Fribourg de — 52 à + 228; à Bellinzone, l'amélioration se poursuit, passant de 32 nouveaux membres en 1941 à 160 en 1942.

Quelques modifications se sont produites dans le classement (34 communes en 1941 et 37 en 1942): Soleure passe du 15me au 13me, Thoune du 13me au 14me et Schaffhouse du 14me au 15me rang. Le Locle avance de la 17me à la 16me place et occupe celle de Baden, qui passe en 17me rang. Neuchâtel avance de la 19me à la 18me place et Granges de la 22me à la 20me. Arbon reste au 21me rang; Langenthal passe du 23me au 22me rang et Chippis du 25me au 23me. St-Imier ne bouge pas (24me rang) et Coire tombe du 20me au 25me rang. Zofingue quitte le 27me rang pour occuper le 26me et Yverdon le 32me pour se placer au 27me. Rorschach descend du 26me au 28me rang et Wädenswil du 28me au 29me; Berthoud, Uzwil, Hérisau et Bellinzone reculent d'un rang tandis que Fribourg avance d'une place. C'est donc Yverdon qui a réalisé la plus forte avance en améliorant son rang de cinq places (32 pertes en 1941 et 414 gains en 1942).

Le tableau V renseigne sur les effectifs des fédérations dans les divers cantons.

Effectifs des fédérations syndicales au 31 décembre 1942 d'après les cantons

Tableau V.

Cantons	Ouv. du bois et du bâtiment	Ouv. du vêtement, du cuir et de l'équip.	Relieurs	Cheminots	Ouv. du comm., des transp. et de l'alim.	Chapeliers	Lithographes	Métallurg. et horlogers	Personnel des services publics	Fonct. postaux	Empl. des postes, téléph. et télégr.	Personnel de la broderie	Fonct. des télégr. et téléph.	Ouv. du textile, en fabrique	Ouv. du textile, à domicile	Typographes	Total
Argovie	3904	320	66	1171	2354	9	332	5715	879	160	250	—	54	764	—	452	16,425
Appenzell Rh. Ext.	103	—	27	173	59	—	—	408	84	—	68	153	—	331	1158	—	2,564
Appenzell Rh. Int.	68	—	—	—	—	—	—	—	16	—	—	—	—	—	151	—	235
Bâle-Campagne	92	54	—	101	196	—	—	962	105	—	—	—	—	232	—	—	1,742
Bâle-Ville	1442	187	121	1765	3026	22	160	2231	2416	368	690	—	118	1010	—	912	14,468
Berne	9026	821	750	6207	4007	90	362	18260	3508	639	1669	—	269	1985	—	1444	49,037
Fribourg	576	27	7	450	382	—	—	70	42	34	101	—	30	—	—	51	1,770
Genève	1737	146	107	1111	2282	53	78	2380	473	219	424	—	90	—	—	431	9,531
Glaris	217	23	—	7	36	—	—	290	92	93	38	—	16	447	—	49	1,308
Grisons	505	26	8	1037	192	—	—	283	428	138	289	—	81	89	—	111	3,187
Lucerne	720	103	53	1302	295	—	—	1300	286	248	565	—	73	86	—	312	5,343
Neuchâtel	1171	94	91	725	806	—	72	8104	555	160	276	—	51	47	—	262	12,414
Nidwald	—	—	—	52	—	—	—	185	110	—	—	—	—	—	—	—	347
Schaffhouse	346	59	11	188	380	—	—	1867	246	37	86	—	19	32	—	94	3,365
Schwytz	381	9	—	296	30	—	16	—	79	—	—	—	—	—	—	44	855
Soleure	1180	324	31	1977	460	—	—	6417	293	93	289	—	59	475	—	198	11,796
St-Gall	1118	170	86	2049	1080	—	64	3405	921	250	624	671	63	1104	17	433	12,055
Tessin	2441	3	52	2183	1072	—	15	486	488	143	320	—	53	—	—	180	7,436
Thurgovie	532	442	36	703	307	—	—	2428	340	55	156	—	37	349	—	152	5,537
Uri	—	—	—	504	42	—	—	258	—	—	—	—	—	—	—	—	804
Vaud	2861	249	118	3206	1589	—	128	2336	356	379	746	—	101	—	—	629	12,698
Valais	547	—	—	611	35	—	—	2387	—	24	122	—	—	—	—	36	3,762
Zoug	198	6	—	99	58	—	—	472	21	—	49	—	—	210	—	—	1,113
Zurich	6088	752	472	5242	6375	48	613	14771	7182	767	1799	—	356	1746	—	1669	47,880
Membres isolés	22	402	—	[1] 2545	11	—	—	6	191	—	—	—	[2] 390	6	—	4	3,577
Total	35275	4217	2036	33704	25074	222	1840	75021	19111	3807	8561	824	1860	8913	1326	7463	231,277 [3]

[1] Sous-fédération V. A. S., partiellement A. P. V. et V. P. V.
[2] Section des gradés et radio.
[3] Y compris l'Association du personnel de la boucherie, qui n'a pas fourni les renseignements demandés en ce qui concerne les sections.

Carte syndicale de la Suisse

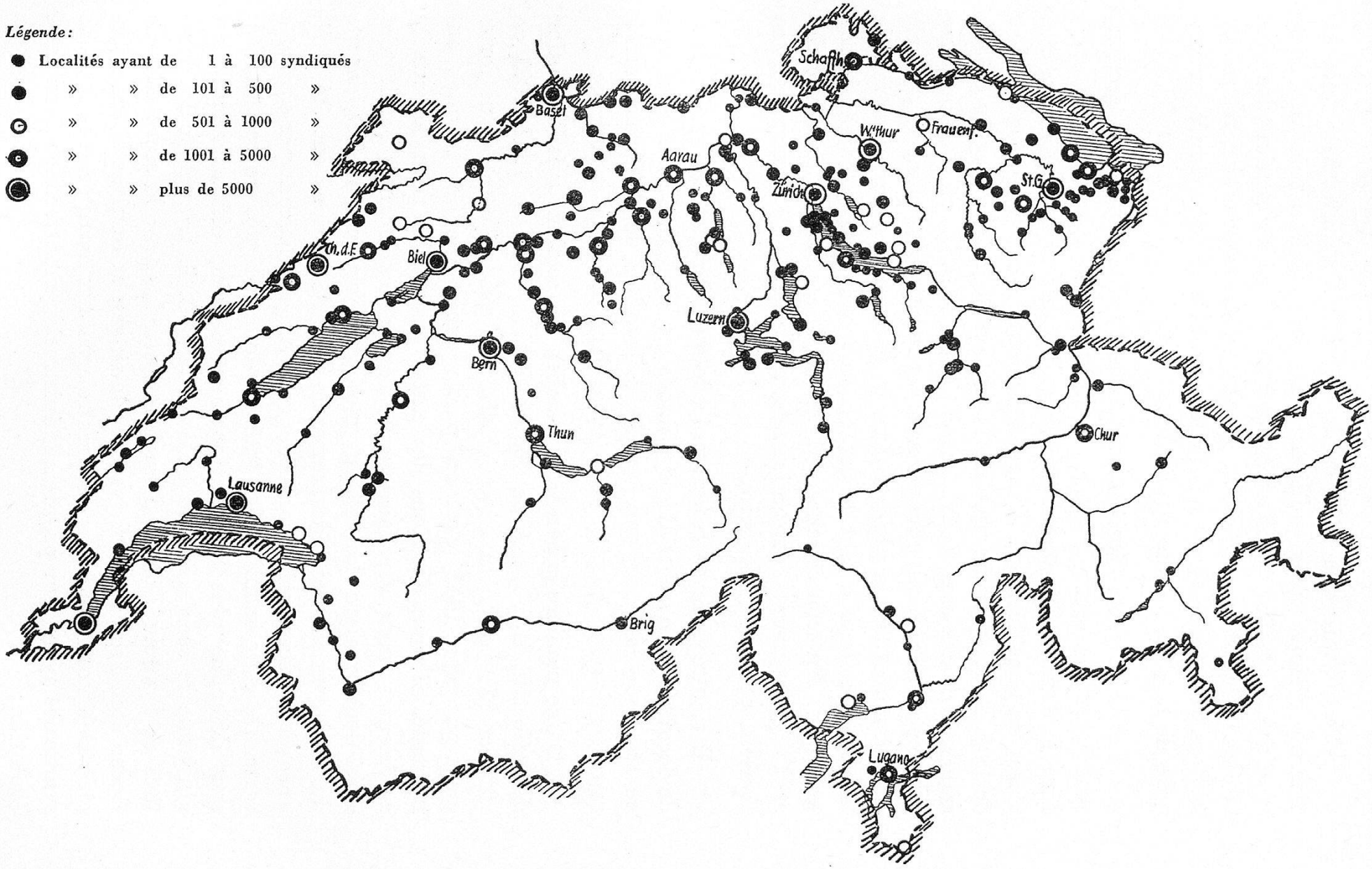

Afin d'avoir une idée de la densité d'organisation dans les diverses régions, nous publions pour la première fois une *carte syndicale de la Suisse;* elle tient compte même des sections les plus faibles. Elle est la traduction graphique du tableau « Effectif des sections des fédérations syndicales » publié chaque année en annexe de la « Statistique syndicale ».

Sur cette carte figurent toutes les localités ayant des sections syndicales. Les sections qui ne se limitent pas à une localité, mais dont le domaine d'organisation s'étend à une région, n'ont pu être prises en considération. C'est notamment le cas pour des sections de la S. E. V. (par exemple de la section du Lötschberg avec 1100 membres et des sous-fédérations V. A. S., V. P. V., etc.) et du reste du personnel fédéral, comme aussi, en partie, des ouvriers du bois et bâtiment. Dans la plupart des cas, le domaine d'organisation de la section s'étend à tout le canton ou à une grande partie de son territoire. En conséquence, 91 sections cantonales et régionales et 13 groupements professionnels totalisant 17,500 membres ne figurent pas sur cette carte.

Il résulte donc de ce qui précède que, dans un certain nombre de localités, le nombre des syndiqués est en réalité plus élevé que ne l'indique la carte; pour quelques localités, la différence serait assez forte pour justifier le passage dans la classe supérieure.

D'une manière générale, le nombre des sections suit l'évolution des effectifs. Il a passé de 988 en 1917 à 1232 en 1922, 1083 en 1925 et 1210 en 1942. Si ce chiffre n'a pas augmenté plus fortement jusqu'en 1942, c'est en partie parce que des sections ont fusionné. Si nous dressions des cartes semblables pour les années antérieures, nous verrions que le réseau des localités serait tout aussi dense malgré des effectifs moins nombreux; en effet, ensuite du renforcement des fédérations, nombre de sections ont été attribuées à des secrétariats locaux et, partant, ne figurent pas sur cette carte. De cette manière, les intérêts des syndiqués de ces localités sont défendus plus systématiquement et plus efficacement. C'est ainsi que le secrétariat de Bâle de la F. C. T. A. englobe les localités de Pratteln, Liestal, Sissach et Gelterkinden; le secrétariat de Berne étend son activité jusqu'à Meiringen et celui de Bienne jusqu'à Delémont. Quelques chiffres relatifs aux localités avec sections syndicales ayant leur propre administration montreront mieux cette évolution:

	1917	1922	1942
Argovie	26	39	30
Berne	46	56	51
Zurich	35	41	35

Pour la première fois, aucune grève n'a été enregistrée en 1940; en 1941, le nombre des conflits ouverts avait passé à 12; malgré l'aggravation des conditions d'existence des travailleurs, il n'a été que de 13 en 1942. Le nombre des ouvriers englobés par ces conflits a été de 540 contre 204 l'année précédente. Le nombre des mouvements revendicatifs sans interruption du travail a passé de 1501 en 1941 à 1718 en 1942; ils ont englobé 24,511 entreprises en 1941 (380,679 travailleurs) et 41,673 en 1942 (429,491 salariés).

Comme en 1941, la plus grande partie des mouvements ont été déclenchés par la F. C. T. A., la F. O. B. B., la F. O. M. H., la V. P. O. D., la S. E. V., et les ouvriers du textile en fabrique. Le nombre des mouvements de la Fédération des ouvriers du vêtement du cuir et de l'équipement a passé de 47 à 114.

Tableau VI.

	Total des mouvements			Dont grèves et lock-outs		
Année	Nombre des mouvements	Nombre des participants	Dont organisés	Nombre des conflits	Nombre des participants	Moyenne des journées par conflit
1929	493	101,616	65,038	45	5,130	33
1930	539	87,715	49,909	24	3,060	92
1931	455	72,089	40,355	28	1,439	14
1932	578	82,720	55,927	50	4,139	27
1933	429	121,570	93,984	42	2,593	24
1934	496	87,773	55,925	24	2,798	11
1935	427	45,719	31,279	23	723	21
1936	565	134,354	84,127	51	4,127	19
1937	994	187,013	99,380	35	4,246	24
1938	758	191,194	116,442	19	650	20
1939	582	207,385	139,248	10	64	8
1940	890	306,576	134,181	—	—	—
1941	1,513	380,883	206,569	12	204	43
1942	1,731	430,421	233,899	13	530	10

Statistique des mouvements en 1942

Tableau VIII.

Fédérations	Nombre des mouvements	Nombre des entreprises concernées	Nombre des participants				Mouvements sans suspension de travail			Grèves et lock-outs			
			Total	dont femmes	dont organisés		Cas	Entreprises	Participants	Cas	Entreprises	Participants	Moyenne des journées de conflit
					Total	dont femmes							
1. Ouvriers du bois et bâtiment	333	16,961	119,074	—	48,451 [3]	—	321	16,935	118,664	12	26	410	12
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	115	7,131	14,950	4,885	3,033	951	114	7,130	14,830	1	1	120	1
3. Relieurs	24	694	6,880	4,000	1,900	850	24	694	6,880	—	—	—	—
4. Cheminots	162	123	36,800	800	33,700	700	162	123	36,800	—	—	—	—
5. Travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation	429	12,028	54,601	16,238	25,000	7,000	429	12,028	54,601	—	—	—	—
6. Chapeliers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Lithographes	3	144	1,337	—	1,313	—	3	144	1,337	—	—	—	—
8. Ouvriers sur métaux et horlogers	288	3,400	135,900	27,900	73,000	5,500	288	3,400	135,900	—	—	—	—
9. Personnel des services publics	228	150	ca. 21,000	1,400	19,000	1,200	228	150	21,000	—	—	—	—
10. Fonctionnaires postaux	1	1	3,900	150	3,600	120	1	1	3,900	—	—	—	—
11. Employés P. T. T.	1	1	8,900	—	8,500	—	1	1	8,500	—	—	—	—
12. Personnel de la broderie	1	4	1,000	400	400	180	1	4	1,000	—	—	—	—
13. Fonctionnaires des télégraphes et téléphones	1	1	2,200	1,350	1,800	1,300	1	1	2,200	—	—	—	—
14. Ouvriers du textile en fabrique	141	97	15,561	8,387	6,002	2,749	141	97	15,561	—	—	—	—
15. Ouvriers du textile à domicile	2	5 [2]	1,718	290	1,600	260	2	5 [1]	1,718	—	—	—	—
16. Typographes	2	960	6,600	—	6,600	—	2	960	6,600	—	—	—	—
	1,731 [1]	41,700	430,421	65,800	233,899	20,810	1718	41,673	429,491	13	27	530	10

[1] L'Association du personnel de la boucherie n'a donné aucun renseignement.
[2] Egalement en faveur de 550 ouvriers à domicile; le nombre des entreprises ne peut pas être précisé.
[3] Y compris des salariés organisés dans d'autres fédérations.

Tableau VII.

Année	Nombre des travailleurs ayant bénéficié des améliorations ci-dessous : Réduction de la durée du travail	Augmentation de salaire	Augmentation des vacances	Autres concessions	Contrats collectifs Nombre	Entreprises	Nombre des bénéficiaires
1930	2,964	34,113	11,942	11,559	85	1,945	25,824
1931	4,322	10,628	6,138	7,264	75	689	9,090
1932	1,819	4,700	3,897	3,707	72	525	7,479
1933	603	1,957	1,498	10,983	65	505	6,160
1934	1,307	1,968	6,573	4,870	84	1,652	18,813
1935	1,733	916	1,327	9,544	24	184	1,144
1936	2,011	6,562	4,903	9,179	115	1,977	15,099
1937	8,773	135,300	84,230	10,944	140	3,989	52,563
1938	2,261	67,505	11,719	15,686	116	4,323	47,060
1939	1,278	22,868	7,130	35,423	95	2,514	25,683
1940	1,574	165,826	4,395	7,207	17	643	1,680
1941	14,970	310,443	3,912	27,126	59	1,302	8,284
1942	2,896	377,708	8,189	39,426	58	8,896	23,545

Les tableaux IX et X renseignent sur les résultats des mouvements. Comparativement à l'année précédente, les réductions de la durée du travail ont été assez nombreuses. Le nombre des travailleurs ayant bénéficié de cette mesure a reculé de 14,970 (3252 entreprises) à 2896 (310 entreprises). Cet état de choses est dû en partie au degré d'occupation extrêmement favorable, au recul constant du chômage enregistré en 1942 et à la pénurie de main-d'œuvre constatée ici et là (au début de la guerre, en revanche, on craignait presque partout que la disette de matières premières ne provoque un intense chômage).

Le nombre des mouvements revendicatifs a presque triplé par rapport à 1939 et doublé au regard de 1940. On verra avec satisfaction que les cas d'améliorations, en ce qui concerne les vacances, ont doublé de 1941 à 1942. Les contrats collectifs nouvellement conclus ou renouvelés englobaient 643 entreprises en 1940, 1302 en 1941 et 8896 en 1942; le nombre des ouvriers au bénéfice de ces contrats a passé de 1680 à 8284 puis à 23,545.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sur les mouvements et les résultats sans rappeler qu'en 1942, à l'insatisfaisante formule de la « compensation de moitié » ont succédé les « taux normaux » de la Commission fédérale consultative des salaires, plus insatisfaisants encore. Dès la parution, dans le numéro de juillet 1942 de la *Vie économique* du premier rapport de la commission sur le mode de calcul de ces « taux normaux », l'Union syndicale a immédiatement

Tableau IX.

Résultats des mouvements déclenchés en 1942

Fédérations	Augmentations de salaire ou allocations de renchérissement						Contrats collectifs		
	Cas	Entreprises	Nombre des bénéficiaires	En francs: p. ouv. et par semaine	En francs: montant hebd. global	Remarques AR = Allocations de renchérissement AE = Allocations pour enfants AS = Augmentation de salaire	Cas	Entreprises	Ouvriers assujettis
1. Ouvriers du bois et du bâtiment	329	16,276	115,978	6.61	766,867	—	36	1032	8,858
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	48	611	9,410	—	—	Dans 23 cas (544 entreprises) AS de fr. 6.88 par semaine pour 2755 ouvriers.	1	8	100
3. Relieurs	8	480	2,700	—	—	Obtention d'une 2me et d'une 3me AR pour les relieurs; fortement différenciée, elle oscille entre fr. 3.— et fr. 10.70 par semaine.	1	60	800
4. Cheminots	99	123	36,800	—	—	AR pour le personnel des CFF (arrêté du CF du 13. 1. 42) et allocation d'automne (ACF du 2. 10. 42). AR pour 7500 cheminots des compagnies privées.	—	—	—
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	322	3,572	38,600	—	—	AR est échelonnée; dans 31 cas, AS pour 825 ouvriers.	16	7779	13,704 [1]
6. Chapeliers	—	—	—	—	—		—	—	—
7. Lithographes	1	141	1,313	—	—	4me AR et augmentation de l'AE mensuelle.	2	3	7
8. Ouvriers sur métaux et horlogers	— [2]	3,350	132,000	—	—	AR échelonnée; dans 46 cas (147 entreprises), AS pour 4028 ouvriers.	1	13	21
9. Personnel des services publics	123	133	ca.19,000	—	—	AR échelonnées; dans 10 cas, AS pour 777 ouvriers.	—	—	—
10. Fonctionnaires postaux	1	1	— [3]	—	—	AR (ACF du 13. 1. 42) et allocation d'automne.	—	—	—
11. Employés des P. T. T.	1	1	— [3]	—	—	AR comme le personnel fédéral.	—	—	—
12. Personnel de la broderie	1	4	1,000	2.75	2,750	—	—	—	—
13. Fonctionnaires des télégr. et téléph.	1	1	— [3]	—	—	AR comme le personnel fédéral.	—	—	—
14. Ouvriers du textile en fabrique	89	92	13,189	—	—	AR; dans 23 cas et dans 23 entreprises, AS pour 3536 ouvriers.	1	1	55
15. Ouvriers du textile à domicile	2	5 [4]	1,718	—	—	AR de 10 à 15%. AE pour les tisserands sur toile à bluter.	—	—	—
16. Typographes	1	960	6,000	—	—	4me AR; augmentation de fr. 5.15 à fr. 8.10 par semaine.	—	—	—
	1026	25,750	377,708	—	—		58	8896	23,545

Fédérations	Réductions de la durée du travail					Vacances et améliorations des conditions de vacances			Concessions diverses		
	Cas	Entreprises	Salariés concernés	Nombre des heures: par ouvrier et par semaine	Nombre des heures: total par semaine	Cas	Entreprises	Ouvriers concernés	Cas	Entreprises	Ouvriers concernés
1. Ouvriers du bois et du bâtiment	10	297	2189	5,5	12,000	27	567	5345	10	371	15,491
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	—	—	—	—	—	4	5	1035 [5]	12	18	5,992
3. Relieurs	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	97
4. Cheminots	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	12	13	707	—	— [6]	7	10	164 [7]	70	896	6,872
6. Chapeliers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Lithographes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Ouvriers sur métaux et horlogers	—	—	—	—	—	12	44	585 [8]	14	14	3,191
9. Personnel des services publics	—	—	—	—	—	6	6	137	46	44	5,624
10. Fonctionnaires postaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Employés des P. T. T.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Personnel de la broderie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Fonct. des télégraphes et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Ouvriers du textile en fabrique	—	—	—	—	—	8	8	923	26	26	2,159
15. Ouvriers du textile à domicile	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Typographes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	22	310	2896	—	—	64	640	8189	179	1370	39,426

[1] Dont deux accords s'étendant à l'ensemble du pays pour les boulangers et jardiniers.
[2] Le nombre des cas ne peut être défini exactement.
[3] Le nombre des bénéficiaires ne peut être défini exactement.
[4] Y compris 550 travailleurs à domicile; le nombre des entreprises ne peut être défini exactement.
[5] Dans un autre cas, amélioration des vacances pour 1200 ouvriers.
[6] Le nombre d'heures ne peut être exactement précisé.
[7] Dans 4 autres cas, amélioration des vacances dans 4 entreprises occupant 571 ouvriers.
[8] Dans 5 autres cas, amélioration des vacances pour 62 ouvriers.

réagi. Il était évident que ces « taux normaux » avaient pour objet, en prenant prétexte de la réduction des possibilités de consommation consécutives à la pénurie de diminuer plus fortement encore le salaire réel des travailleurs, mais sans appliquer la même méthode aux autres groupes de revenu. Le 27 novembre, la Commission syndicale prit très nettement position: « Une limitation du revenu réel durant la période de guerre telle que la présument pour la classe ouvrière les « directives pour l'adaptation des salaires » émises par la Commission consultative des salaires doit être repoussée comme injuste tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas appliquée proportionnellement à tous les milieux économiques selon des principes d'égalité sociale. » Dès le début, nous pouvions penser que les autorités n'entreprendraient rien à cet effet. Plus encore, ce que les organisations syndicales ont craint dès le début est arrivé. Comme le reconnaît le *Berner Tagblatt* lui-même, certains employeurs tendent de plus en plus à considérer les recommandations de la commission comme des normes officielles d'adpatation. Même la riche industrie chimique bâloise proclame avec fierté « comme étant de son devoir d'adapter les salaires de ses ouvriers conformément aux « taux normaux » de la Commission fédérale consultative des salaires ». Trois membres patronaux du Tribunal arbitral constatent même « avec indignation » que la revendication des travailleurs de l'industrie chimique demandant une compensation du 80% du renchérissement est en contradiction flagrante avec les directives de la commission ». Quant à nous, nous continuons de penser que les salaires des catégories inférieures doivent être adaptés *intégralement* au renchérissement. Cette constatation de l'industrie chimique, où vraiment l'on ne peut parler d'une « limitation des revenus selon les principes de l'égalité sociale », suffit à démontrer, sans plus amples commentaires, que la Commission fédérale consultative des salaires a rendu un bien mauvais service aux travailleurs. *R.*